



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
25 JANVIER 2017**

---

**Numéro**

DEL 2017.01.25/010

Le **mercredi 25 janvier 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : TRAVAUX 5**

**Objet : RÉNOVATION ET  
EXTENSION DU SYSTÈME  
DE TRAITEMENT D'AIR DE  
LA PISCINE DU PARC 1326 -  
DEMANDES DE  
SUBVENTIONS.**

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

**Convocation**

Date : 18/01/2017

Affichage : 18/01/2017

**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine donne pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUERIN Nicole.  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard.  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie.  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
MONIER Bruno donne pouvoir à MUHLACH Catherine.  
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain.

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :**

32

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles,  
KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, MONIER Bruno,  
ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Bruno DAVANTURE

La piscine du parc 1326, construite en 2002, dispose d'une centrale de traitement d'air (CTA) unique pour la halle des bassins, située dans les locaux techniques, sous le bassin ludique.

Cette CTA a pour fonction, via des gaines d'extraction et d'apport d'air neuf, de chauffer la halle et de renouveler l'air intérieur, tout en récupérant les calories sur l'air extrait afin de réduire les consommations énergétiques.

Malgré différents ajustements réalisés ces dernières années sur le système, les utilisateurs et le personnel partagent le constat d'une qualité de l'air médiocre, ce qui impose parfois d'ouvrir les fenêtres pour corriger les insuffisances de la CTA.

Suite à la reprise en régie du parc 1326 au 1 janvier 2016, différentes investigations ont été menées par l'entreprise assurant la maintenance des chaudières et des CTA, en collaboration avec les services des sports et les services techniques. Ces dernières ont permis d'optimiser les échanges de calories entre la patinoire et la piscine. Elles ont également mis en évidence la vétusté des conduites reliant la patinoire et la piscine et l'insuffisance de capacité d'extraction d'air de la CTA de la halle bassin.

Afin de corriger ces dysfonctionnements, la commune souhaite engager une étude, puis des travaux, visant à :

- Rénover et étendre si besoin le système de traitement d'air de la piscine ;
- Poursuivre l'optimisation des échanges de calories entre la patinoire et la piscine.

#### Estimation :

Le montant de l'étude et des travaux est estimé à 200 000 euros hors taxe (20 000 €HT d'étude et 180 000 €HT de travaux).

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

Région (30%)	60 000 € HT
Département (20%)	40 000 € HT
Autofinancement (50%)	100 000 € HT
<b>Total</b>	<b>200 000 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 31 JAN. 2017  
TRANSMIS LE 31 JAN. 2017  
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20170125-DEL20170125010-DE  
Regu le 31/01/2017

Blank lined area for text entry.